



NOTRE PROJET POUR LES RETRAITÉS NON-SALARIÉS AGRICOLÉS

Les représentants de la section Retraités de la Coordination Rurale sont avant tout des anciens exploitants agricoles qui portent leur vision et leur expérience du terrain dans les commissions nationales, régionales et départementales pour s'assurer qu'aucune problématique de notre profession ne soit oubliée.

POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS :

- ➔ nous portons régulièrement nos revendications auprès du ministère des Solidarités et de la Santé
- ➔ nous participons à différents groupes de travail touchant la vie des retraités
- ➔ nous apportons régulièrement notre soutien lors des manifestations et actions de revendication
- ➔ nous communiquons sur divers supports et médias pour défendre les positions de la Coordination Rurale afin de lutter contre le dénigrement médiatique des agriculteurs

POUR UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE AGRICOLE

Une hausse de la TVA compenserait la suppression des cotisations (exploitants, salariés) et serait entièrement affectée au financement de la protection sociale agricole (en déficit chronique et générant donc des charges sociales très lourdes, qui grèvent la compétitivité des produits agricoles).

➔ **La TVA sociale est le moyen le plus équitable de financer la protection sociale et les retraites.**

STOPPER LES INÉGALITÉS

Les taux de cotisations sont beaucoup plus élevés pour les NSA que pour les salariés alors que ces derniers bénéficient de prestations sociales supérieures. De même, les NSA ne peuvent prétendre au compte pénibilité alors qu'ils se substituent régulièrement à leurs salariés pour la réalisation de tâches pénibles.

➔ **Nous demandons un traitement équitable entre les salariés et les non-salariés agricoles (montant IJ, pension invalidité, etc.).**

POUR UN MINIMUM RETRAITE DÉCENT

Avec une durée de cotisation légale ou l'âge de retraite à taux plein dépassé, un non-salarié agricole perçoit un minimum retraite égal à 75 % du Smic net.

➔ **Nous demandons une revalorisation immédiate du minimum retraite à 85 % du Smic comme pour les autres catégories de bénéficiaires.**

Les anciens exploitants n'ont pas la possibilité de cumuler leur retraite avec un emploi à temps complet. Passé 1/8e de la surface minimale d'installation, ils doivent s'acquitter d'une cotisation de solidarité sur leur chiffre d'affaires !

➔ **Nous demandons la possibilité pour les NSA de bénéficier du cumul emploi-retraite au même titre que les autres corps de métiers.**

POUR LE DROIT AU CUMUL EMPLOI RETRAITE

800 €

c'est le montant de la retraite mensuelle moyenne d'un NSA pour une carrière complète contre 1 780 € pour les salariés d'un même régime

2,6

retraités pour seulement un cotisant actif

40 %

des agriculteurs ont un revenu inférieur à 501,50 € / mois et sont tout de même assujettis à la cotisation minimum *

62 ANS
ET
9 MOIS

âge moyen de départ à la retraite d'un non-salarié agricole en 2017

Le syndicat
100 % agriculteurs

CR
Agriculteurs Responsables

10/2019 - Imprimé par BCR 32200 Gimont - © Adobe Stock - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

ARMAND PAQUEREAU



**Viticulteur à la retraite (16)
Responsable de la section Retraités**

Nous revendiquons une retraite décente après une vie de dur labeur

« Les non-salariés agricoles (NSA) souffrent d'un manque d'équité face aux autres régimes, comme au sein de la MSA, avec des taux de cotisations plus élevés et un minimum retraite égal à seulement 75 % du Smic net après une carrière complète. La précarité dans laquelle nous nous trouvons après avoir cotisé durant de longues années est un réel manque de reconnaissance de notre travail nourricier qui a permis de diminuer des deux tiers le coût de la part alimentaire dans le budget des ménages. Nous revendiquons la mise en place de la TVA sociale, seule solution qui permettra de fusionner équitablement tous les régimes sociaux en place et qui résoudra le problème du déséquilibre entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. »



COORDINATION RURALE

Bureau national - Section retraités
1 impasse Marc Chagall
32 000 AUCH

ANIMATRICE

Angélique Boucharel

06 84 55 73 20
section-retraites@coordinationrurale.fr

**COORDINATION
RURALE**

RETRAITÉS

